

MOUVEMENT 2020 - SAVOIE

DEMANDE DE MAJORATION DE BAREME

- POUR RAPPROCHEMENT AVEC LE DETENTEUR DE L'AUTORITE PARENTALE CONJOINTE
- POUR PARENT ISOLE

Document à transmettre au plus tard le 6 mai 2020

*A la DSDEN, division du 1^{er} degré, 131 avenue de Lyon, 73018 CHAMBERY CEDEX
ou par mail à ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr*

Règles du mouvement régissant les demandes

- POUR RAPPROCHEMENT AVEC LE DETENTEUR DE L'AUTORITE PARENTALE CONJOINTE

Les enseignants ayant à charge un ou des enfants de moins de 18 ans au 01/09/2020 et exerçant l'autorité parentale conjointe (garde alternée, garde partagée, droits de visite).

Joindre un justificatif attestant de l'autorité parentale conjointe ou unique selon la situation (décision de justice).

La bonification est établie sur la zone géographique correspondant à la commune de résidence du détenteur de l'autorité parentale conjointe. Le premier vœu du candidat doit porter sur un vœu précis dans la commune ou dans la zone géographique dans laquelle le détenteur de l'autorité parentale conjointe réside. La bonification pourra être étendue aux vœux suivants uniquement s'ils se situent toujours dans la même zone géographique.

- POUR PARENT ISOLE

Les enseignants titulaires de l'autorité parentale exclusive (veuves, veufs, célibataires...) ayant à charge un ou des enfants de moins de 18 ans au 01/09/2020 ;

La demande doit être motivée par l'amélioration des conditions de vie de l'enfant (facilité de garde quelle qu'en soit la nature, proximité de la famille...).

Joindre toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant.

Le premier vœu du candidat doit porter sur un vœu précis dans la commune ou dans la zone géographique susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant.

Situation de l'intéressé(e)

NOM Prénom :

Affectation en 2019/2020 (école + ville) :

Adresse personnelle :

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse électronique professionnelle : @ac-grenoble.fr

Date de la demande : ____ / ____ / ____

Signature du demandeur :

L'attribution de la majoration vous sera communiquée soit par voie postale, soit par courriel